

## 2 INTRODUCTION - NOUVEAUX ELEMENTS MAJEURS

Suite à l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal et à la définition de plusieurs grands projets porteurs d'importantes incidences territoriales, la commune de Thônex a décidé de procéder à la révision de son Plan directeur communal. Cette révision intervient moins de dix ans après le précédent plan, celui-ci étant entré en vigueur en 1999.

Les enjeux de la révision du Plan directeur sont nombreux et touchent à une grande variété d'aspects de la vie et du territoire de la commune. Ils concernent assez logiquement plusieurs échelles spatiales.

### ***A l'échelle régionale***

En premier lieu, la réflexion concernant le secteur des Communaux d'Ambilly a considérablement évolué depuis 1999. "L'avant projet d'aménagement coordonné de Mon-Idée – Communaux d'Ambilly" (PAC MICA) prévoyait 2500 logements à Thônex et 1500 à Puplinge. Si l'urbanisation sur la commune de Puplinge est différée dans le temps – le périmètre des Communaux d'Ambilly a fait l'objet d'un projet de plan directeur de quartier (PDQ) en 2005 et a été soumis à une large consultation. En 2007, en concertation avec la commune de Thônex, un projet de PDQ – horizon 15 ans a été élaboré, prévoyant la réalisation d'environ 1300 logements sur 15 ans<sup>1</sup>, en réservant deux périmètres à urbaniser à plus longue échéance. Ce document a été adopté par le Conseil municipal de Thônex le 24 juin 2008. En vertu de son importance, que ce soit en termes de nouveaux habitants, de surfaces construites ou de déplacements, ce projet aura inmanquablement des conséquences sur la gestion du territoire. Il est, à ce titre, dûment pris en compte dans les réflexions.

Dans le domaine de la mobilité, une étude globale a récemment été conduite par 15

---

<sup>1</sup> (Ce nombre de logements correspond au programme arrêté par le Conseil Municipal dans sa résolution du 22 février 2005 pour l'ensemble des Communaux d'Ambilly)

communes de la région Arve-Lac. En prenant en considération les projets initiés et les potentiels de développement, elle propose un ensemble de solutions visant à résoudre les problèmes de trafic actuels et futurs. D'une manière générale, la stratégie de gestion des circulations reposera largement sur le projet de liaison CEVA (Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) reliant la gare de Cornavin à celle d'Annemasse. Bien que l'arrêt initialement prévu sur la commune ait été supprimé, cette nouvelle liaison ferroviaire n'en aura pas moins d'importantes incidences pour Thônex. Grâce à la mise en souterrain de l'ouvrage, l'aménagement d'une voie verte sur la tranchée couverte est envisagé. Le réseau de mobilité douce de Thônex se trouve ainsi enrichi d'un nouvel axe majeur en direction de Genève et d'Annemasse et de nouvelles liaisons nord-sud sont rendues possibles.

Le territoire communal se situe dans l'aire d'influence de deux agglomérations : Genève et Annemasse. Or, cette dernière, qui se trouve dans une situation de grande proximité avec Thônex, est susceptible de connaître d'importants développements ces prochaines années. Le concept directeur « Etoile Annemasse » doit par conséquent également être incorporé à la planification communale.

#### ***Au niveau local***

La commune a connu d'importants développements locaux en terme d'urbanisation, en particulier à proximité du vieux village de Thônex, au chemin du Curé-Desclouds. Leurs incidences doivent être analysées et intégrées dans la planification communale.

Une série d'études<sup>2</sup> ont par ailleurs été réalisées depuis l'ancien Plan directeur communal. Il convient de les prendre en compte et, lorsque cela est pertinent, de mettre en œuvre leurs conclusions.

---

<sup>2</sup> Cf. notamment ass Architectes, J.-P et A.Ortis, *Urbanisation du secteur de la rue François-Jacquier*, fév. 2002; ass architectes, J.-P. et A.Ortis, *Etude de densification de la zone villa*, juin 2002 ; HybriDÉEs, *Villette : lecture d'un village*, 2004 ; F. Jolliet et C. Ossola, *Evaluation prospective des impacts sur l'environnement de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly*, oct. 2004 ; ass Architectes, *Projet d'urbanisation du périmètre des Communaux d'Ambilly : analyse du projet et propositions*, sept. 2005.

D'autres analyses sont actuellement en cours. Une coordination est donc nécessaire afin que leurs apports respectifs viennent alimenter la présente réflexion<sup>3</sup>.

### ***En termes de réseaux***

La commune est placée au cœur d'un territoire urbanisé en continu où les échanges quotidiens sont intenses. Dans ce contexte, une prise en compte de différents enjeux à la seule échelle communale ne saurait être suffisante. Au contraire, la gestion des transports (transports publics, réseau routier, cheminements piétonniers, etc.)<sup>4</sup>, les équipements publics et l'urbanisation sont nécessairement à considérer à une échelle intercommunale.

De même, la protection et le renforcement des milieux naturels (espaces verts, réseaux agro-environnementaux, etc.) doivent être planifiés à une échelle régionale. En tant que lieu de transition entre les espaces urbains et ruraux, la commune de Thônex a d'ailleurs un rôle spécifique à jouer dans ce domaine.

---

<sup>3</sup> Cf. notamment l'étude du Bureau Mayor & Beusch relative au Masterplan du futur quartier de la gare CEVA à Chêne-Bourg, l'étude de la société CITEC quant à la desserte de MICA ou le projet d'Urbanisme de Plan directeur des chemins pour piétons et de schéma directeur du réseau cyclable de la commune de Thônex.

<sup>4</sup> Cf. étude Arve-Lac du Groupement des communes d'Arve-Lac, Trafitec-RGR-AVV/ASS, 30 mai 2006.

